Image not found or type unknown

Rupture cdd à terme imprécis

Par **fabmusic1**, le **24/03/2013** à **17:55**

Bonjour,

Je suis en cdd dans une association loi 1901.
Mon contrat de travail est un cdd à terme imprécis, c'est à dire que ce dernier prendra fin lors du retour de la collègue que je remplace. (en arret maladie)
Le soucis c'est que l'association a déposé le bilan le 15 mars 2013, et un administrateur provisoir a été nommé.(Suite fermeture provioire par le conseil général)
Ce dernier n'a pas de pouvoir pour acceder aux comptes de l'association et nos salaires n'ont pas été versés depuis fevrier ou en partie. (chèque impayé)
Comment rompre le cdd? ai-je le droit à la prime de précarité?
Si nous retrouvons un repreneur pour l'association a t-il une''obligation de reprendre les anciens salariés? Sommes nous prioritaires pour nos salaires sur les différents créanciers y compris l'URSSAF? comment calculé un eventuel préjudice?
Etant pas payé depuis février je continue de travaillé mais cela commence a devenir trés dure financierement si je ne me rends pas à mon travail peut on évoquer l'abandon de poste?
Merci pour vos réponses.
Fabmusic1

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés